

Règlement graphique n°2  
Zonage

BEAUCHAMPS

Reçu le 20 mai 2016  
Arrêté le 20 mai 2016  
Enquête publique  
N° du Proc. de 67M

Signature

Plan n°



1. ZONES
- Limite de zone
2. PRESCRIPTIONS
- Haut ou alignement d'arbres à protéger (L151-23 CU)
  - Cours d'eau (L 151-23 CU)
3. HABILLAGE
- Limites parcellaires
  - Bâti dur
  - Bâti léger
4. ESPACES BOISÉS CLASSÉS (L113-1 CU)
- Zone inondable (source DREAL)
  - Zone humide

Plan de zonage n°2  
Version pour arrêt